

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 28 février 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 24/01/2025.

Huis clos

2. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel - audition

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas nommer Monsieur X comme sapeur-pompier professionnel et d'acter qu'il reprend dès lors sa fonction de membre du personnel volontaire, dans le grade dont il était revêtu avant la nomination et percevra une indemnité de départ égale à une fois le traitement mensuel moyen perçu pendant la durée du stage.

Séance publique

3. Décision tutelle – Suspension décisions collège 23/12/24 - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province de Namur du 29 janvier 2025 suspendant toutes les délibérations prises en séance du 23 décembre 2024 ; De prendre note que le Collège a rectifié l'irrégularité soulevée par le Gouverneur en prenant une nouvelle décision le 14 février 2025.

4. MP Achat 60 TIB feu - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver la description technique du marché fédéral et le montant estimé du marché "Achat 60 TIB feu", qui s'élève à € 55.000,00 hors TVA ou € 66.550,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la procédure négociée (marché fédéral) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

5. Convention de détachement – SPF Intérieur Bureau National des volontaires - DINAPHI - Prolongation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver l'avenant à la convention de détachement entre la zone de secours DINAPHI et le SPF Intérieur, qui prolonge le détachement pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ; De charger le Collège de zone de l'exécution de la présente décision.

6. Promotion au grade de major professionnel – Vacance d'emploi et appel à candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un poste de major professionnel au sein de la zone de secours DINAPHI au 1er février 2025 et d'y pourvoir par promotion interne, en lançant un appel aux candidatures ; De valider la description de fonction et l'appel à candidatures annexés ; D'approuver comme suit la composition du jury : le Colonel Philippe de WERGIFOSSE, Commandant de zone, et le Major Vincent LEONARD, Adjoint du commandant ; le Colonel Pierre BOCCA, commandant de la zone NAGE ; un membre du Conseil de zone : à désigner ultérieurement.

7. Promotion au grade d'adjudant professionnel – Vacance d'emploi et appel à candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants 5 emplois d'adjudant professionnel et d'y pourvoir par promotion en lançant un appel à candidatures ; De valider la description de fonction et l'appel à candidatures annexé ; D'approuver comme suit la composition du jury : le Colonel Philippe de WERGIFOSSE, Commandant de zone, et le Major Vincent LEONARD, Adjoint du commandant ; le Colonel Pierre BOCCA, commandant de la zone NAGE ; un membre du Conseil de zone : à désigner ultérieurement.

8. Promotion au grade de sergent volontaire – Vacance d'emploi et appel à la réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un emploi de sergent volontaire au poste de Dinant et d'y pourvoir en faisant appel à la réserve de promotion.

9. Recrutement sapeurs-pompiers volontaires – Vacance d'emploi

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacants 34 emplois de sapeur-pompier volontaire au 1er mars 2025, à pourvoir par appel à la réserve de recrutement à approuver en séance.

10. Recrutement employé administratif – Appel à candidatures pour constitution d'une réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord sur le profil de fonction d'agent administratif D4 ; D'approuver la constitution d'une réserve de recrutement d'employé administratif D4 ; De charger le Collège de lancer dès que possible le recrutement.

11. Délégation de compétence du Conseil au Collège - Nominations

Le Conseil décide de reporter le point.

Huis clos

12. Cumul d'activités – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le sapeur professionnel X à exercer l'activité complémentaire d'ambulancier volontaire au sein d'une autre zone de secours, pour une durée de 4 ans à partir du 1er avril 2025.

13. Cumul d'activités – Pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le sapeur professionnel X à exercer l'activité complémentaire d'ambulancier volontaire au sein d'une autre zone de secours, pour une durée de 4 ans à partir du 1er avril 2025.

14. Promotion au grade de lieutenant professionnel – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de lieutenant professionnel le sergent X au 1er février 2025.

15. Promotion au grade de sergent volontaire – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent volontaire le caporal X au 1er février 2025.

16. Promotion au grade de sergent volontaire – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent volontaire le caporal X au 1er février 2025.

17. Promotion au grade de sergent volontaire – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent volontaire le caporal X au 1er février 2025.

18. Promotion au grade de sergent volontaire – Promotion définitive

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent volontaire le caporal X au 1er février 2025.

19. Promotion au grade de sergent volontaire - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de promotion au grade de sergent volontaire le sapeur X au 1er mars 2025, pour une durée de 6 mois.

20. Nomination définitive sergent professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre définitif comme sergent professionnel Monsieur X à la date du 1er mars 2025.

21. Professionnalisation de sergent - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 21 juin 2026, et d'admettre en stage de professionnalisation le sergent X ; De laisser au Commandant la charge de l'affecter à un poste de secours, en fonction des besoins opérationnels et du cadre du personnel.

22. Professionnalisation de sergent - Admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation valable jusqu'au 21 juin 2026, et d'admettre en stage de professionnalisation le sergent X ; De laisser au Commandant la charge de l'affecter à un poste de secours, en fonction des besoins opérationnels et du cadre du personnel.

23. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire - refus

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas nommer le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X.

24. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 27 février 2025.

25. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2025.

26. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2025.

27. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancière non-pompier volontaire X au 1er février 2025.

28. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2025.

29. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2025.

30. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2025.

31. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2025.

32. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2025.

33. Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires – Réserve de recrutement

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de verser dans la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, les 38 lauréats dans l'ordre des résultats obtenus et par poste de secours, pour une durée de deux ans ; De ne pas retenir les candidats ayant obtenus une note inférieure à 50% à l'épreuve orale :

34-67. Recrutement de sapeur-pompier volontaire - admission en stage

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement de sapeur-pompier volontaire, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, les 34 lauréats de la réserve de recrutement des postes de Beuraing, Cerfontaine, Ciney, Couvin, Dinant, Gedinne, Philippeville, Rochefort et Vresse-sur-Semois ; De fixer l'entrée en service au 24 mars 2025 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

68. Licenciement sapeur-pompier volontaire stagiaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de licencier le sapeur-pompier volontaire stagiaire X, avec effet au 28 février 2025.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

